12

LETTRE

De Monsieur BLANCHARD, *Magister du Village de Moivieux ;*

à Monseigneur GEORGES LE FRANC DE POMPIGNAN, *Archevêque de Vienne.*

MONSEIGNEUR,

L'ANE de Balaam parla, & dit à son maître : pourquoi me frappes-tu? Il vit tout le premier l'ange du Seigneur qui croisoit le sentier avec son épée flamboyante ; ne puis-je donc, aussi bien que cet âne, Monseigneur, ouvrir la bouche, & vous dire, pourquoi nous frappez-vous? votre bâton pastoral doit-il s'unir, pour notre malheur, à la verge de fer des ministres de notre bon roi? ne voyez-vous pas le génie de la France qui vous menace?

J'AI lu, Monseigneur, votre lettre adressée aux curés de votre diocese, où, comme Balaam, vous bénissez nos ennemis. J'en ai été bien fâché, morguienne, ainsi que nos voisins ; car nous avions de vous bonne opinion. — Dites-moi, qui vous fait parler comme-ça? n'avez-vous pas un assez gros bénéfice? ou si c'est parce que notre parlement n'a point voulu de votre Assemblée provinciale, dont vous étiez le magnifique président? Ma femme, Magdeleine, a pleuré sur vous ; elle vouloit vous écrire qu'elle a lu dans l'évangile, que le pasteur qui livroit ses brebis aux loups, étoit entré dans la bergerie par la fenêtre. — Mais, je lui ai dit : laissez, Magdeleine ; c'est à moi à répondre aux fornettes de Monseigneur.

Je suis le Magister de mon village, voyez-vous ; j'ai enseigné le latin à monsieur notre curé, qui est un

homme ſavant, qui deviendra peut-être évêque, archevêque tout comme vous, & qui ſera, plus que vous, *franc* de nom & de conduite. Dimanche, il monta en chaire, & nous dit : « Mes enfants, on a parlé de vous à Vizille. Là, il y avoit les nobles, le clergé, & meſſieurs les députés de tous les ordres & de toutes les communautés de la province ; le bon eſprit les avoit conduits ; il leur dictera toujours ce qu'il faut faire ; repoſez-vous ſur eux, & ſoyez bien surs que tout ira pour votre intérêt ».

Monſieur le curé garda votre lettre dans ſa poche, qui n'étoit *faite* que pour intimider, déſeſpérer le peuple & ſervir les mauvais projets des miniſtres, qui veulent nous dévorer tout d'un coup, en nous faiſant payer les vingtiemes à la rigueur, une groſſe impoſition pour tenir lieu des corvées, & tout en continuant celle pour le rachat des offices municipaux, quoique ces offices ſoient payés depuis bien long-temps & plus de quinze cent mille francs par-delà ; en nous ôtant notre parlement, qui nous a toujours défendus des gens de la finance, pour nous faire juger par des hommes ſans foi, ſans loi, ſans religion, qui n'ont pas plus de ſcience que notre ſonneur de cloches. = Mais revenons à vos ſornettes.

Si l'on prenoit à la lettre comme vous, Monſeigneur, qui fuyez le bon ſens, cette ſentence, *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar.* Si nous étions obligés, parce que notre monnoie porte la figure de Louis ſeize, de donner à ce bon roi toutes nos piſtoles, ah ! Monſeigneur, vous jureriez comme un damné contre la ſainte maxime, & contre la gravure qui réduiroient votre grandeur à vivre de racines, & à voyager à pied, comme les apôtres, que pluſieurs évêques repréſentent ſi mal.

Jéſus-Chriſt, par ſa réponſe, laiſſa la queſtion indéciſe ſur la légitimité de l'impôt exigé par Céſar.—Ce prince avoit accordé à meſſieurs les juifs ſureté & protection, le droit de bourgeoiſie romaine : la monnoie

de la Judée portoit ſon effigie ; l'impôt n'étoit pas établi ſans cauſe; la queſtion n'étoit adreſſée que par quelques juifs qui avoient de mauvaiſes intentions: —Auſſi le Seigneur ſe contenta-t-il de leur répondre: Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar; à Dieu, ce qui eſt à Dieu.

Les apôtres, nous dites-vous, ont prêché la même doctrine. — Eh! nous le ſavons bien, Monſeigneur. Quoique notre ménagere, qui n'eſt pas une bête, ſoutienne que ſaint Paul parloit la bouche ouverte, lorſqu'il ordonnoit aux femmes d'obéir à leurs maris, je ſuis convaincu, ſur mon ame, qu'il parloit bien & très-bien, lorſqu'il diſoit: "Que tout homme ſoit ſou-
„ mis aux puiſſances ſupérieures, car c'eſt Dieu qui
„ les a établies; quiconque réſiſte à la puiſſance, ré-
„ ſiſte à l'ordre de Dieu; & ceux qui y réſiſtent, s'at-
„ tirent eux-mêmes leur condamnation „.

Mais, voici comment un bon prêtre doit expliquer cela à ſes ouailles. = Dans une monarchie, en France par exemple, c'eſt la LOI qui eſt la puiſſance, puiſque le roi, avant de monter ſur le trône, jure lui-même de l'obſerver & de la garder. La loi, c'eſt la raiſon; = la raiſon vient de Dieu; = qui déſobéit à la loi, déſobéit à Dieu. = Ainſi, lorſque des miniſtres veulent renverſer la loi, ils commettent le crime affreux de leſe-majeſté nationale, royale, naturelle, divine. = Leur déſobéir, & les punir, c'eſt obéir à la Loi, qui eſt la puiſſance dont parle ſaint Paul; à la raiſon, qui l'a dictée; à Dieu, qui eſt le principe de la loi & de la raiſon.

Où en ſeroit-on, Monſeigneur, ſi l'on ne pouvoit un peu deviſer ſur ces maximes apoſtoliques; s'il falloit abſolument s'en tenir au ſens littéral? Nos braves martyrs auroient donc eu tort de déſobéir aux méchants princes qui vouloient les forcer à renier leur ſainte religion. — Il faut de l'explication à tout, Monſeigneur Georges. Les martyrs nous ont montré la borne de l'obéiſſance. Un honnête homme ſe doit

non-ſeulement à ſa religion, mais encore à ſa patrie. Et penſez-vous qu'un ſoldat & un officier des armées ſoient obligés en conſcience d'aller, ſur un ordre du roi, égorger ſon pere & ſa mere ? — Et penſez-vous que les gens d'à-préſent ne ſoient pas obligés de ſoutenir les droits de ceux qui viendront, & qui nous maudiroient, au lieu de donner des meſſes pour le repos de nos ames, lorſque ces diables de brigadiers des tailles viendroient leur enlever toute leur récolte ? — Il faut la juſtice pour tous, Monſeigneur, pour les rois comme pour les bergers. Ces pauvres enfants ! Ils diroient : Ah ! ſi nos anciens avoient tenu bon, s'ils n'avoient pas ſouffert, comme des moutons, l'injuſtice des miniſtres de ce temps-là, nous ſerions récompenſés de nos travaux par les fruits de la terre ; mais, hélas ! nous allons mourir de faim, nous, nos femmes & nos enfants ; les miniſtres du roi prennent tout..... On ne tient pas, Monſeigneur, à des raiſons comme ça....

Et puis, Monſeigneur, ſavez-vous que nous avons un acte en Dauphiné du 14 mars 1349, par lequel Humbert II, le dernier de nos anciens Dauphins, nous donne, de notre conſentement, au premier garçon du roi, à condition qu'il jurera de conſerver nos droits & nos privileges ; à défaut de quoi, il nous eſt permis de lui déſobéir *impunè*, ce qui veut dire, au cas que vous ayez oublié le Latin comme le *FRANÇOIS*, *impunément*, *avec juſtice* ? Eh ! dame, Monſeigneur, les rois n'ont-ils pas une parole comme les autres hommes (1) ? Parole de roi, c'eſt tout comme quand Jupiter

(1) Il ne ſuffit pas, diſoit Fenelon, au duc de Bourgogne, de garder les capitulations à l'égard des ennemis, il faut encore les garder religieuſement à l'égard des peuples conquis...... Qui pourra ſe fier à vous, ſi vous y manquez ? Qui aura-t-il de ſacré, *ſi une promeſſe ſi ſolemnelle ne l'eſt pas ?* C'eſt un *contrat* fait avec ces peuples pour les rendre vos ſujets : commencerez-vous par violer votre titre *fondamental* ? Ils ne vous doivent l'obéiſſance que ſuivant ce *contrat* ; & ſi vous le violez, vous ne méritez plus qu'ils l'obſervent.

juroit par les eaux du Styx ; il n'y avoit plus de retour ; voyez-vous ; &, cependant, malgré les lois de la France, que l'on a juré d'obſerver, malgré l'acte du Dauphiné & le ferment requis, on veut tout détruire au nom du roi ; violer nos privileges, braver nos réclamations; enfin, pour furcroît de malheur, nous mettre à tous un bâillon, pour nous empêcher de parler, & même de crier quand nous fouffions.

Le juge de notre village qui ne peut plus juger, parce que les miniſtres ont caſſé la juſtice, répete tous les jours : *Pacta ſunt ſervanda ; il faut tenir ſes engagements.* == Il nous dit que c'eſt la loi romaine ; mais je penſe que c'eſt encore la loi naturelle : *Rendez à chacun ce qui lui appartient ;* & la loi divine : *Le bien d'autrui tu ne prendras.* Nous payons pour avoir juſtice par nos magiſtrats, & ſureté par nos militaires ; ſi l'on nous enleve les uns, & que l'on faſſe ſervir les autres contre nous, je crois, morbleu, que nous ne devons plus rien. — A bon chat bon rat. Qui trop embraſſe, mal étreint ; auſſi, pourquoi ces miniſtres ne tondent-ils pas la brebis ſans l'écorcher ?

Dites-nous, Monſeigneur, vous qui citez à faux l'évangile, eſt-ce bien religieux cela, que de voler les pauvres laboureurs, pour avoir de quoi faire divertir des fainéants, certains beaux meſſieurs de la cour, qui nous regardent d'un air ſi fier ?

Enſuite, Monſeigneur, vous nous citez Boſſuet, qui dans ſa belle phraſe ne s'eſt gueres entendu lui-même, lorſqu'il dit « que Dieu & les rois ont leur » trône dans nos conſciences » ; Boſſuet qui flagornoit le roi, pour avoir une charge d'évêque. Et pourquoi nous avoir paſſé ſous ſilence Maſſillon, ce brave faiſeur de remontrances ? il valoit bien votre Boſſuet celui-là, puiſque, quoiqu'il eût envie d'avoir une charge comme la ſienne, il n'en diſoit pas moins au roi de bonnes vérités.

Mais, n'avez-vous point fait comme ces philoſophes,

contre lesquels *vous avez personnellement tant raison de déclamer*, qui commentent malicieusement des passages isolés de l'écriture-sainte, sans vouloir les expliquer par les précédents, ou par les suivants ? Il falloit, Monseigneur, passer de Bossuet prédicateur, à Bossuet évêque ; & vous auriez lu dans sa politique de l'écriture, ces belles paroles : « Il y a des lois dans les em-» pires, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de » plein droit ; & dont la vigilance & l'action contre » les injustices & les violences sont immortelles „. C'est bon, c'est clair cela, & non pas votre amphigouri des trônes & des consciences.

Pour nous inviter encore à une obéissance aveugle, Monseigneur, vous nous citez Saint Pierre, « qui veut » que l'on soit soumis aux gouverneurs & chefs, » comme envoyés de Dieu». Je conviens de tout cela ; — mais votre citation n'est pas à la chose : Brienne & Lamoignon seroient donc envoyés de Dieu...!

Faut-il que vous vous attachiez toujours à la lettre ? Les Suisses, selon vous, eurent donc tort de désobéir à Grisler, ce méchant gouverneur de leur pays pour l'empereur Albert ; à Grisler, qui poussa le mépris, pour eux, jusques à vouloir leur faire fléchir le genou devant son bonnet, qu'il avoit mis au bout d'une pique. — Que de révérences, Monseigneur, vous auriez fait faire à Guillaume Tell, & à ces braves Helvétiens ! vous ne leur donneriez point encore l'absolution de leur courage & de leur amour pour la liberté, qu'ils n'eussent demandé un roi à Jupiter, comme les grenouilles de Phedre.

Quant à ces soldats de Rome, dont vous nous parlez avec tant d'emphase, qui préférerent de mourir dans les tourments, plutôt que de renier Jesus, & se révolter contre leurs princes ; je vous répondrai, sauf votre respect, Monseigneur, qu'il étoit dans les vues de Dieu que leur sang fût comme une sémence de la religion chrétienne : — *Sanguis martyrum, semen reli-*

gionum. — Maintenant que cette religion eſt ſolidement établie, je ſuis bien douteux que ſi le pape ſe faiſoit turc, & qu'il voulût forcer ſes ſujets à ſe faire circoncire, ceux-ci ne le fiſſent deſcendre de ſon trône, & ne le miſſent aux petites maiſons, plutôt que de préſenter leurs têtes à couper.

Vous nous dites enſuite, Monſeigneur, « Que les » intentions de ſa majeſté ſont oppoſées à toute ombre » d'oppreſſion, autant que la lumiere l'eſt aux téne- » bres ». Cette aſſertion eſt vraie, malgré l'hyperbole. = Le roi eſt bon; -- mais ſes miniſtres le trompent; car ce ſont eux qui prétendent dévorer la terre, la moiſſon & le laboureur. Les mauvaiſes gens! Dieu me pardonne. Et puis, Monſeigneur, vous croyez à leurs belles paroles! Vous invitez notre bon paſteur à lire une lettre pleine de menteries, dans la chaire de vérité! Quand meſſeigneurs les intendants font courir des lettres de cette eſpece; quand MM. les ſubdélégués prêchent le menſonge & l'iniquité; quand leurs vicaires, MM. les brigadiers des tailles, trompent le peuple; tous ces gens-là font leur métier; mais vous, Monſeigneur, *tu quoque!*

M. le principal miniſtre vous a-t-il ſi bien donné la berlue, que vous n'ayez vu tous ces beaux édits affichés aux quatre coins du royaume; ces édits qu'on a fait écrire ſur les regiſtres du parlement par des ſoldats? Mon pauvre grenadier Joſeph, hélas! lorſque j'y penſe, cela me fendit le cœur en le voyant à la porte du palais, avec ſon fuſil & ſa bayonnette reluiſante. Je l'approchai; il avoit auſſi le cœur gros: = Voyez, mon pere, me dit-il, le rôle infame que l'on me fait jouer! = On a fait ſortir nos braves magiſtrats du temple de la juſtice, & ce monſieur * * *, dont le château eſt dans notre village; cet homme ſi bon, qui nous protégeoit tous contre les meſſieurs de la finance. = Sais-tu, mon ami, lui dis-je, que les miniſtres vont ruiner ton pere & toi, tes voiſins, la

France entiere ? Ils ont mis fur le corps des pauvres payfans, toute l'impofition pour la corvée, que meffieurs du clergé & de la nobleffe de cette province veulent partager fi généreufement avec eux. = Ils ont créé une cour pléniere, où l'on fera des *galas* à nos dépens, en nous impofant à volonté. Ils continueront à exiger le double vingtieme, quoiqu'il eût dû ceffer après la guerre ; encore veulent-ils le prendre à la rigueur, & encore fe retiennent-ils d'accumuler impôts fur impôts, en cas de néceffité.

Mon grenadier écumoit de rage ; il vouloit déferter. Non, mon ami, lui dis-je, c'eft une lâcheté ; il ne faut pas voler le roi. = Va, je t'acheterai ton congé, dût-il m'en couter 600 liv. ; en attendant, mon Jofeph, ne mets dans ton fufil que de la poudre à poudrer.

A la journée des tuiles, le peuple au défefpoir lançoit à la troupe tout ce qui fe trouvoit fous fa main ; Jofeph & fes camarades recevoient tout fans fe défendre, réfolus de mourir plutôt que de verfer le fang de leurs concitoyens. Il y en avoit bien quelques-uns qui s'impatientoient beaucoup ; mais ces braves meffieurs, les officiers d'Auftrafie & de la Marine, leur donnoient l'exemple de la modération & de l'humanité. Ils étoient bleffés comme eux ; le fang ruiffeloit le long de leur vifage; cependant ils crioient à leurs foldats : Mes enfants, voyez, faites comme nous ; la rage de ces infortunés paffera ; ils nous aimeront ; ils nous béniront de ce que nous les aurons épargnés. = Leur bon cœur, leur prudence, l'humanité de M. le duc, les foins de MM. les officiers municipaux, empêcherent les plus grands défordres.

C'eft là fe conduire, Monfeigneur ! Mais, quand vous dorez la pilule des miniftres, pour nous la faire avaler, malgré fon amertume ; — quand vous feignez d'ignorer les enregiftrements militaires de ces édits ruineux, les arrêtés des cours, les délibérations de tous les ordres de l'état, qui rejettent ces édits

comme oppreſſeurs & deſtructeurs, les mémoires du clergé dont je crois que vous faites partie, ne craignez-vous point de rougir un jour de votre conduite, qui n'eſt ni chrétienne, ni décente, ni ſelon le droit, en ce qu'elle ſe trouve directement en oppoſition avec les principes & les ſentiments de l'égliſe gallicane, conſignés tout au long en ſon mémoire au roi, ſur les affaires préſentes?

Vous nous aſſurez enſuite, Monſeigneur, que les rois ne tiennent leur puiſſance que de Dieu! Ce que vous avancez-là, eſt contredit par la nature des choſes; car il me ſemble qu'il faut que l'évêché ſoit avant l'évêque; la cure, avant le curé. Ainſi, en paſſant du petit au grand, vous avez dû comprendre que les peuples exiſtoient néceſſairement avant les rois, & qu'ils auroient eu des têtes ſans cervelle, s'ils avoient dit à celui qu'ils choiſiſſoient pour les gouverner: Fais tout ce que tu voudras, le mal comme le bien, fais-nous battre de verges, fais-nous mourir injuſtement, nous ſouffrirons ſans murmure, tu n'auras de compte à rendre qu'à Dieu ſeul de tes violences.

Pouvez-vous encore, Monſeigneur, parler à des hommes de ce moyen ſi vain, ſi puérile, que donnerent ces méchants papes, afin de prouver qu'ils avoient le droit de diſpoſer des couronnes, malgré les rois & leurs peuples? Les rois prétendirent de même que leur puiſſance venoit du paradis; ils ſe ſervirent efficacement du même moyen contre les papes, qui n'oſerent le combattre, de crainte de faire douter auſſi de leur origine céleſte. — Mais ce moyen n'augmente de force ni de vérité aux yeux de la bonne raiſon, qui décidera toujours, au nom du ciel & de la nature, que les papes & leurs vicaires doivent ſe contenter de prêcher, prier & donner de bons exemples; & les rois, gouverner ſagement l'état dont on leur a confié la conduite.

Les rois tiennent leur couronne de Dieu! Monseigneur, qui eſt-ce qui mit Pepin ſur le trône ? n'eſt-ce pas les François? *Per electionem omnium Francorum, in regni ſolio ſublimatus eſt.* Le roi Robert nous remercia, de toute ſon ame, de ce que notre choix étoit tombé ſur lui, *Gallica nos liberalitas ad regni provexit faſtigia.* Vous verrez tout cela dans Bouquet, au recueil des hiſtoires, tome 5, pag. 9; & dans la charte 1015.

Vous ignorez donc, Monſeigneur, qu'il ne ſe faiſoit point de lois, qu'elles n'euſſent été approuvées par les François, qui diſoient trois fois: *nous ſommes contents.* Liſez les capitulaires, tom. 1er, pag. 194. Maintenant, que les François ſont trop nombreux pour être tous aſſemblés, c'eſt à la cour des pairs & aux députés des trois ordres de toutes les provinces, à conſentir la loi; cette grande aſſemblée s'appelle, Monſeigneur, les *états généraux.*

Vous ne connoiſſez pas non plus Maſſillon, ce brave évêque de Clermont, qui avoit, plus que vous, d'amour & de ſollicitude pour le peuple François; vous en jugerez par la maniere généreuſe dont il s'exprimoit devant Louis quatorze & toute ſa cour, dans ſon ſermon du dimanche des rameaux.

« Un prince n'eſt pas né pour lui ſeul; il ſe doit » à ſes ſujets; les peuples, en l'élevant, lui ont » confié la puiſſance & l'autorité; ce n'eſt pas une » idole qu'ils ont voulu ſe faire, pour l'adorer; c'eſt » un ſurveillant qu'ils ont mis à leur tête, pour les » protéger & pour les défendre. Oui, Sire, c'eſt » le choix de la nation, qui mit d'abord le ſceptre » entre les mains de vos ancêtres; le royaume devint » enſuite l'héritage de leurs ſucceſſeurs; mais ils le » dûrent au conſentement libre des ſujets ».

Le bon évêque! Il ne craignoit pas de dire la vérité en préſence du plus vain de tous les rois. — Et vous, pour combattre nos droits, toutes les autorités tirées de notre hiſtoire & de nos capitulaires,

vous nous apprenez gravement que, dans ſon *miſerere*, le roi David a dit au Seigneur: *Tibi ſoli peccavi : j'ai péché contre vous ſeul.* A l'aide de ce *ſoli*, vous prétendez que les rois ne tiennent leur couronne que de Dieu, & ne doivent compte qu'à lui ſeul de leurs mauvaiſes actions; ſur la foi de ce *ſoli*, vous ſoutenez que les miniſtres peuvent mettre impunément la France ſens deſſus deſſous; que les François ne ſauroient réclamer leurs lois conſtitutionnelles, ni meſſieurs les habitants du Dauphiné les conditions du tranſport de leur province à la couronne; vous allez, à plus de 2000 ans, chercher dans le *miſerere* le titre de la ſervitude des peuples! Oh! Monſeigneur Georges de Pompignan, le roi prophête pleuroit en prononçant ce fatal *ſoli*, il prévoyoit que vous en feriez une application cruelle. — Oh! vous êtes bien méchants dans votre famille!

Ce ſont de pareilles inepties, Monſeigneur, que vous donnez pour des raiſons à des François; à ce peuple éclairé qui, depuis pluſieurs mois, eſt dans la conſternation; à ce peuple ruiné par les déprédations paſſées, & que l'on voudroit impitoyablement écraſer par de nouvelles impoſitions! — Vous, par état, le pere, le ſoutien des malheureux, vous oſez leur inſulter! Vous êtes aſſez flatteur pour citer à des François des maximes deſpotiques, tirées d'un certain diſcours de leur miniſtre principal; & ce ſont ces maximes & les vôtres que vous voulez, ſuivant votre expreſſion, *que l'on prêche ſur les toits!*

Ah! montez-y tout le premier, Monſeigneur. — De-là, comme l'ange de la nuit, ſur le pinacle du temple, vous montrerez à vos prôneurs du deſpotiſme les diverſes provinces de France, où les démons de la cour veulent établir leurs grands-bailliages; vous promettrez les premieres préſidences à qui voudra les adorer: = ou, de concert avec les ramoneurs tenant la cour du grand-bailliage de Rennes,

vous *ſur les toits*, eux au bout des tuyaux de leurs cheminées , vous chanterez , vous exalterez Brienne & Lamoignon , leurs fameux édits : de-là vos regards ſe porteront ſur Lyon , ſur Valence , & vous vous hâterez de donner votre ſainte bénédiction à ces pauvres tribunaux , qui ne peuvent ni croître , ni proſpérer dans l'opprobre & l'ignominie.

Excuſez , Monſeigneur , de ma franchiſe villageoiſe. — Je pourrois encore ajouter que vous finiſſez votre lettre par où vous auriez dû la commencer & la terminer , lorſque vous dites à notre paſteur : *N'inquiétez perſonne ſur le fond des conteſtations préſentes ; auſſi bien n'en ſommes-nous pas juges.* — Vous voyez , Monſeigneur ; que je ne ſuis pas magiſter pour rien , & que , lorſqu'on eſt inconſéquent , on peut être encore ſoumis à ma férule. *Fili* , *peccaſti* ; *non adjicias iterùm ; ſed & de priſtinis deprecare* , *ut tibi dimittantur.* Eccleſiaſtic. Cap. 21. v. 1.

J'ai l'honneur d'être , avec un très-profond reſpect ,

MONSEIGNEUR ,

Votre très-humble & obéiſſant
ſerviteur , BLANCHARD ,
Magiſter du village de Moivieux.